

Rendre au peuple sa souveraineté : deux réformes impératives de la constitution à faire

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 18 juin 2022



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Une constitution est faite pour que les faibles soient protégés des excès des puissants... qui eux n'ont pas besoin d'être protégés tout autant !

La situation constitutionnelle

Or la constitution élaborée en 1961 a été modifiée pour que le peuple ne puisse se défendre. Sarkozy a fait voter par le congrès, après avoir contourné le référendum de 2005, pour un système référendaire impossible à appliquer ou presque ! Ainsi le RIP (Référendum d'initiative partagée) en plus de la signature de 1/5 des parlementaires exige désormais l'appui de 10% des électeurs, pratiquement impossible à atteindre.

Le résultat est un peuple démis de sa souveraineté, livrés au bon bouloir d'une NOMENKLATURA à l'idéologie mondialiste libertaire, comme si la planète était un grand village ouvert à tout vent...

Pour rappel, les idiots de LR, héritiers de Sarko, ont voulu lancer un référendum pour s'opposer à la vente d'ADP (Aéroport de Paris). Ils ont bien sûr eu le 1/5, mais uniquement 1,1 million signatures, soit 2,3% du corps électoral... Vrai cependant que la vente d'ADP n'a pas eu lieu...

Autre aspect, l'esprit des élections législatives qui doivent être le contrepoids à l'élection présidentielle a été doublement dévoyée.

Ramener à 5 ans la durée du mandat présidentiel comme celui des députés ôte toute crainte au pouvoir trop discrétionnaire du président, il n'est plus freiné par l'augure d'une chambre qui le malmènerait en fin de septennat.

Enfin, l'endoctrinement gauchissant de ceux qui prétendent représenter et détenir le bien, a mis en place un système de front antirépublicain, prétendu républicain, qui fait de nombreux Français des parias...

Il y a longtemps que je cogite pour sortir de la DEMOCRATURE dans laquelle nous nous noyons.

REFERENDUM.

Plusieurs mode de référendum sont prévus par la constitution. Celui (ceux) qui nous intéresse(nt) est le RIP existant (Référendum d'initiative partagée), en réalité à l'initiative des parlementaires. Devrait être ajouté un RIC (Référendum d'initiative citoyenne).

De Gaulle, présenté comme un dictateur par la gauche, a fait 4 référendums de 1961 à 1969... et il s'est plié après sa défaite !

Depuis 2005, "grâce" à Sarko le traître, ZERO !!! Et il trouvé moyen de contourner celui de 2005 avec la complicité de plus de 3/5 des parlementaires ! Et ce type ose se dire gaulliste !!!

Pour qu'ils soient efficaces, utiles par le sentiment d'une souveraineté réelle, non lassant par leur nombre (comme en Suisse où ils les regroupent), ils doivent être limités en nombre tout en étant faciles à imposer.

Facile à imposer, pour un RIP, dépôt de 1/5 des parlementaires soutenus par 2% du corps électoral. A limiter par le nombre de dépôt par parlementaire : 1 par mandat de député et 2 par mandat de sénateur. Le résultat d'un référendum ne pouvant être contesté avant 10 ans.

Pour un RIC, 2,5% de signatures d'électeurs... pas très facile. Pour éviter la démagogie, un excès, ou simplement un projet qu'il n'approuve pas, le président pourrait opposer un contre projet pour atténuer ou réorienter la consultation (exemple suisse).

Le référendum se ferait alors proposition contre proposition...

L'élection des députés.

La désignation de l'Assemblée nationale se fait sur le mode uninominal à 2 tours.

Outre une lourde opération, on constate si ce n'est on déplore, l'utilisation vicieuse de son fonctionnement. Les élections sont polluées par le prétendu front républicain. Rien de républicain, au contraire, certains électeurs sont considérés comme des parias par le gotha idéologique bien-pensant, loin de la devise Liberté-Egalité-Fraternité.

Trois solutions pour résoudre le hiatus. La proportionnelle intégrale (généralement sur base départementale), un bidouillage de désignation uninominale et de proportionnelle nationale, et le passage à une élection uninominale à UN tour

comme en Angleterre.

Pour une puissance nucléaire, il convient d'un système qui ne paralyse pas le pouvoir, offrant une installation de ce pouvoir pas trop compliquée.

La proportionnelle a pour conséquence un moindre renouvellement du corps des parlementaires si on n'en limite pas le nombre de mandat, sans tomber là aussi dans l'excès de la limitation.

Ma préférence va à l'élection uninominale à un tour.

Le bilan de l'élection du 12 juin 2022.

On retient le premier de chaque circonscription, le résultat serait le suivant par ordre du nombre d'élus.

ENSEMBLE : 203 (soit 35,2% des sièges pour 25,8% des votes)

NUPES : 196 (34,0% des sièges pour 25,7% des votes)

RN et apparentés (la presse annonce 108) : 111 (19,2% pour 18,7%*)

53 pour LR et alliés (9,2% pour 10,4%)

1 pour UPF-DLF

17 indéterminés (*selon les données du MIN contestées par la NUPES*).

* : avec ou non les apparentés ?

Il y a une accentuation du (des) groupe(s) majoritaire(s), une minoration pour les autres... sur cet exemple on peut considérer que le basculement se fait autour de 20%.

Cependant cette accentuation est limitée, contrairement aux élections à 2 tours, elle limiterait l'aspect délétère du prétendu front républicain.

Navré, mais rien pour R! L'union et moins d'égo auraient été salutaires...

La présidence.

L'idéal, rêvons un peu, le retour à des durées de mandat différenciées entre le présidentiel et celui députation, soit le retour à 7 ans / 5 ans, ou 6 ans / 4 ans. Deux ans de

différence est dissuasif pour un éventuel excès du pouvoir présidentiel.

L'analyse du scrutin du 12 juin :

[Législatives 1T 2022](#)

Les lendemains du 19 juin.

On ne peut nier que ces élections ont été tendues, que leur résultat est surprenant. C'est peut-être l'occasion rêvée de retourner la situation...

Le chamboulement est tel qu'une tentative de référendum même avec l'exigence de 10% de soutiens pourrait passer.

Je fais un rêve !